



**Ville d'Athis-Mons**

**PROCES VERBAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**en date du 09 décembre 2020**

(Exécution des Art. L.2121-9 et 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**PRESENTS :**

**M. GROUSSEAU, M. SAC, Mme HEBBADJ, M. CONAN, Mme MATTIVI,  
M. MIR, Mme LINEK, M. LALOUCI, Mme RIBÉRO (à partir de 19h33), M.  
GÜNDÜZ, Mme BEAUDOIN, M. CHAMBRY, M. ELBILIA, M.  
ABDESSELAM, Mme MOREAU, Mme AÏT TAYEB, M. DELAVEAU, Mme  
DUSSON-DUTHOIT, M. DE SOUSA ANTUNES, M. OGER, Mme SOW,  
Mme VERNADE, Mme SÉBAS-BOUVIER, Mme LUBILU MULAMBA,  
Mme LAMOUR, M. TOUIZA, M. TAMIN, M. TAHARI, Mme ARTIGAUD,  
Mme RODIER, M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN,  
M. NEAU, M. DUMAINE, M. FINEL**

Formant la majorité des membres en exercice

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**

<b>Mme RIBERO</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>M. SAC</b> <b>(de 19h10 à 19h33)</b>
<b>M. LEBON</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>Mme LINEK</b>
<b>Mme MOKHTARI</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>M. LALOUCI</b>
<b>Mme DURAND</b>	<b>qui donne pouvoir à</b>	<b>M. L'HELGUEN</b>

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LUBILU MULAMBA**

**Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU déclare la séance ouverte à 19h10**

**Le Conseil Municipal,**

► **APPROUVE à l'unanimité des membres présents** le compte rendu de la séance du 30 septembre 2020,

► **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

► **PREND ACTE** de la liste des marchés à procédure adaptée pris à partir de 40 000 € HT depuis le 30 septembre 2020,

► **PREND ACTE** de la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) avec décision de préemption ou non préemption.

----\*----

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

----\*----

**1.1.1 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION DES CONTRATS D'ASSURANCES**

**APPROUVE à l'unanimité des membres** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation des contrats d'assurances,

**AUTORISE à l'unanimité des membres,** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que tout document afférent.

**VOTE POUR : 39.**

**2.1.1 GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (G.N.A.U) – CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (C.G.U)**

**APPROUVE à l'unanimité des membres** le règlement définissant les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme, joint en annexe de la délibération.

**APPROUVE à l'unanimité des membres** les mentions légales du portail internet pour le GNAU, document joint en annexe de la délibération.

**AUTORISE à l'unanimité des membres,** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Ville, tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE POUR : 39.**

**2.1.2**            **SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE N°3 ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE, LA COMMUNE D'ATHIS-MONS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « GRAND ORLY SEINE BIÈVRE » INTEGRANT UNE VEILLE FONCIERE DES SECTEURS DITS DES BORDS DE SEINE ET DE LA FERME DE MONS**

**AUTORISE avec 31 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER, M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration)), (M. DUMAINE), Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'intervention foncière n°3 entre l'Établissement public foncier d'Ile de France, la Commune d'Athis-Mons et l'Établissement Public Territorial « Grand Orly Seine Bièvre »**

**AUTORISE avec 31 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER, M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration)), (M. DUMAINE), Monsieur le Maire à signer le protocole d'intervention ayant pour objet de détailler les modalités de travail dans le cadre de la convention de veille foncière**

**VOTE POUR : 31.**

**2.2.1:**            **INSTAURATION D'UN PERMIS DE DÉMOLIR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

**INSTAURE à l'unanimité des membres le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du Code de l'urbanisme, à l'exception des démolitions visées aux articles R 421-29 du Code de l'urbanisme.**

**VOTE POUR : 39.**

**2.2.2**            **INSTAURATION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DANS LE CADRE DE DIVISION FONCIÈRE NON SOUMISE À L'ARTICLE L.421-4 DU CODE DE L'URBANISME**

**INSTAURE à l'unanimité des membres la déclaration préalable pour les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager, en application de l'article L 115-3 du Code de l'urbanisme ;**

**PRÉCISE à l'unanimité des membres que les divisions foncières visées à l'article L 115-3 du Code de l'urbanisme seront soumises à déclaration préalable sur les zones UHa, UHb, UHc, UHd et UHe du PLU, zonage à vocation essentiellement pavillonnaire, afin de préserver ces secteurs présentant une qualité urbaine certaine à conserver.**

**VOTE POUR : 39.**

**3.5.1**            **APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LA SIGNER**

**APPROUVE à l'unanimité des membres** les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial portant sur l'estacade en béton située rive gauche de la Seine (PK 147,7700).

**AUTORISE à l'unanimité des membres**, Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent.

**VOTE POUR : 39.**

**4.1.1**            **SIGNATURE D'UN AVENANT AU PROTOCOLE D'INTERVENTION  
D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CENTRE  
INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE  
COURONNE DE VERSAILLES (CIG) POUR LA COLLECTIVITE  
D'ATHIS-MONS**

**DECIDE à l'unanimité des membres** de signer l'avenant du protocole relatif à l'intervention d'un psychologue du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

**PRECISE à l'unanimité des membres** que les conditions financières de cette prestation sont définies dans l'avenant du protocole ci-joint.

**PRECISE à l'unanimité des membres** que les crédits sont prévus au budget

**AUTORISE à l'unanimité des membres**, Monsieur le Maire à signer l'avenant au protocole et à verser au CIG la redevance correspondante aux interventions du psychologue et dont le tarif est voté annuellement par le conseil d'administration du CIG

**VOTE POUR : 39.**

**5.2.1**            **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Proposition d'amendement au règlement intérieur du Conseil municipal proposée par les élus de l'opposition comme suit :

**Article 88** : Ajouter à la fin de la dernière phrase :

« Cette tribune est publiée dans chaque numéro du journal, **sur le site internet et sur la page Facebook de la ville** ».

**APPROUVE à l'unanimité des membres** la proposition d'amendement.

**APPROUVE à l'unanimité des membres** le règlement intérieur amendé du Conseil municipal.

**VOTE POUR : 39.**

**5.2.2**                    **CREATION DE COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES – CONSEIL DE L'ENFANCE**

**DECIDE à l'unanimité des membres** de créer la commission extra-municipale « **Conseil de l'enfance** », pour la durée du mandat municipal en cours.

**DIT à l'unanimité des membres** que « Le Conseil de l'enfance » sera composé de membres de la Municipalité et d'un représentant de chaque groupe d'opposition, des services municipaux concernés, de représentants des parents élus de la caisse des écoles et des conseils des écoles, de représentants de l'Éducation nationale, d'acteurs associatifs et de représentants des structures culturelles intercommunales.

**AUTORISE à l'unanimité des membres**, Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la commission extra-municipale « Conseil de l'enfance ».

**VOTE POUR : 39.**

**5.2.3**                    **CREATION DE COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES – COMMISSION RESTAURATION**

**DECIDE à l'unanimité des membres** de créer la commission extra-municipale « **Commission Restauration** », pour la durée du mandat municipal en cours.

**DIT à l'unanimité des membres** que la « Commission Restauration » sera composée de membres de la Municipalité, d'un représentant de chaque groupe d'opposition et des services municipaux concernés. La commission mènera ses travaux en partenariat avec le prestataire titulaire du marché relatif à la restauration (à ce jour Sogeres), les acteurs de la pause méridienne (les représentants des parents d'élèves, les coordinateurs de restauration et les responsables d'office) des acteurs locaux et intervenants extérieurs œuvrant dans les domaines de la restauration et de l'alimentation.

**AUTORISE à l'unanimité des membres**, Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la commission extra-municipale « Commission Restauration ».

**VOTE POUR : 39.**

**5.2.4**                    **CREATION DE COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES – COMITE CITOYEN ET SOLIDAIRE**

**DECIDE à l'unanimité des membres** de créer la commission extra-municipale « **Comité citoyen et solidaire** », pour la durée du mandat municipal en cours.

**DIT à l'unanimité des membres** que le « comité citoyen et solidaire » sera composé de membres de la Municipalité et d'un représentant de chaque groupe d'opposition, des services municipaux concernés ainsi que des institutions, associations et acteurs locaux intervenant notamment dans les secteurs de la solidarité et de l'accompagnement des familles, des personnes âgées et des publics vulnérables, de l'habitat, de l'emploi et de l'insertion.

**AUTORISE à l'unanimité des membres**, Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la commission extra-municipale « Comité citoyen et solidaire »

**VOTE POUR : 39.**

**5.3.1**                    **DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION  
EMERGENCE**

**DECIDE** à l'unanimité des membres de désigner Monsieur Rachid MIR en qualité de titulaire pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association « EMERGENCE » et Madame Samia HEBBADJ en qualité de suppléante.

**VOTE POUR : 39.**

**6.4.1**                    **DEROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE DOMINICAL POUR  
L'ANNEE 2021**

**DECIDE** avec 35 Voix POUR et 4 Voix CONTRE (Mme LIKEK, M. LEBON (par procuration), M. ELBILIA), (M.FINEL) d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical formulée par l'hypermarché Carrefour Athis-Mons pour l'année 2021 pour les dimanches 24 janvier, 27 juin, 29 août, 5 et 26 septembre, 3 octobre, 21 et 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre 2021 de 09h00 à 20h00.

**DECIDE** avec 35 Voix POUR et 4 Voix CONTRE (Mme LIKEK, M. LEBON (par procuration), M. ELBILIA), (M.FINEL) d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical formulée par le CNPA pour l'année 2021 pour les dimanches 17 janvier, 14 et 21 mars, 13 et 20 juin, 12 et 19 septembre, 17 et 24 octobre, 14 et 21 novembre et 12 décembre 2021

**DECIDE** avec 35 Voix POUR et 4 Voix CONTRE (Mme LIKEK, M. LEBON (par procuration), M. ELBILIA), (M.FINEL) d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical formulée par Picard pour l'année 2021 pour les dimanches 5 et 12 décembre 2021 de 09h00 à 18h00, 19 décembre 2021 de 09h00 à 19h30, et 26 décembre 2021 de 09h00 à 19h00

**VOTE POUR : 35**

**7.1.1**                    **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

**DECIDE** avec 30 VOIX POUR, 8 ABSTENTIONS (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER, M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration)), (M. FINEL) et 1 VOIX CONTRE (M. DUMAINE) :

**Article 1** : d'adopter le budget supplémentaire 2020 de la ville présenté en annexe,

**Article 2** : le budget supplémentaire 2020 est équilibré en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : 1 671 791,59 euros,
- Section d'investissement : 5 631 493,80 euros

**VOTE POUR : 30.**

**7.1.2**                    **ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES SUR  
EXERCICES ANTÉRIEURS - BUDGET PRINCIPAL**

**DÉCIDE** à l'unanimité des membres :

**Article 1** : d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant sur les états transmis par le Comptable et s'élevant à la somme totale de 18 291,55 euros au titre des années 2005 à 2018.

**Article 2** : d'admettre en créances éteintes la somme de 73 826,79 euros au titre des années 2007 à 2019 selon l'état communiqué par le comptable.

**Article 3** : de prélever le montant des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, natures 6541 et 6542 du budget principal.

**VOTE POUR : 39.**

**7.1.3**            **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE  
MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT À HAUTEUR DU  
QUART DES CREDITS OUVERTS SUR L'EXERCICE PRECEDENT**

**AUTORISE à l'unanimité des membres**, Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2020, soit :

Au chapitre 20 :            42 750 €  
Au chapitre 21 :            1 312 500 €  
Au chapitre 23 :            155 000 €

**VOTE POUR : 39.**

**7.5.1**            **AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**DECIDE à l'unanimité des membres, d'accorder** une avance sur subvention 2021 aux associations et établissements publics locaux ayant des charges fixes comme suit :

<b>LISTE DES ASSOCIATIONS</b>	<b>AVANCES</b>
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	21 250,00 €
UNE CHANCE POUR REUSSIR	10 750,00 €
USOAM	43 250,00 €

**VOTE POUR : 39.**

**7.5.2**            **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'  
ILE DE FRANCE POUR LA CREATION D'UN TERRAIN  
MULTISPORTS DANS LE PARC D'OZONVILLE**

**SOLLICITE avec 32 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS** (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER, M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration) auprès du Conseil Régional une subvention au taux maximum autorisé.

**AUTORISE avec 32 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS** (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER, M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration), Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et tout document s'y rapportant.

**DEMANDE avec 32 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER, M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration), compte tenu du calendrier défini, l'autorisation d'anticiper le commencement des travaux.**

**INSCRIT avec 32 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER, M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration) le montant de ces recettes au budget de la commune.**

**VOTE POUR : 32.**

**8.1.1 SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À LA FACTURATION DES FRAIS DE RESTAURATION POUR LES ELEVES EXTERIEURS A LA COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES, INSCRITS EN SECTION SPECIALISEE AU SEIN D'UNITES LOCALES D'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)**

**DECIDE à l'unanimité des membres** de prendre en charge la différence entre le tarif d'Athis-Mons et le tarif de la commune de Corbeil-Essonnes pour la restauration scolaire des enfants athégiens scolarisés en ULIS.

**PRECISE à l'unanimité des membres** que la commune d'Athis-Mons s'engage à régler à la société SODEXO, mensuellement par mandats administratifs les frais afférents à l'accueil des enfants athégiens,

**PRECISE à l'unanimité des membres** qu'un contrat est établi entre la commune de Corbeil-Essonnes et la société SODEXO pour la délégation de service public relative à la restauration scolaire, compris le service des repas, les inscriptions, la facturation ainsi que l'encaissement du prix des repas auprès des familles ou des usagers,

**PRECISE à l'unanimité des membres** que la société SODEXO facturera à la ville d'Athis-Mons selon les tarifs extérieurs en vigueur, les repas dont bénéficient les enfants athégiens,

**PRECISE à l'unanimité des membres** que la ville d'Athis-Mons se chargera de se faire rembourser par les familles et à ce titre leur facturera en appliquant le quotient familial qu'elle pratique habituellement pour les enfants de la commune. Le différentiel entre le montant facturé par la ville de Corbeil-Essonnes et le montant pris en charge par les familles restera à la charge de la ville d'Athis-Mons.

**PRECISE à l'unanimité des membres** que la convention est établie pour l'année scolaire 2020/2021.

**AUTORISE à l'unanimité des membres,** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la facturation des frais de restauration pour les élèves extérieurs à la commune de Corbeil-Essonnes, inscrits en section spécialisée au sein d'Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS).

**DIT à l'unanimité des membres** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année suivante.

**VOTE POUR : 39.**

**8.1.2**            **SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À LA  
FACTURATION DES FRAIS DE RESTAURATION POUR LES  
ELEVES EXTERIEURS A LA COMMUNE DE DE SAINTE  
GENEVIEVE DES BOIS, INSCRITS EN SECTION SPECIALISEE AU  
SEIN D'UNITES LOCALES D'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)**

**DECIDE** à l'unanimité des membres de prendre en charge la différence entre le tarif d'Athis-Mons et le tarif de la commune de Sainte Geneviève des Bois pour la restauration scolaire des enfants athégiens scolarisés en ULIS.

**PRECISE** à l'unanimité des membres que la commune d'Athis-Mons s'engage à régler à la commune de Sainte Geneviève des Bois, mensuellement par mandats administratifs, les frais afférents à l'accueil des enfants athégiens,

**PRECISE** à l'unanimité des membres que la ville d'Athis-Mons se chargera de se faire rembourser par les familles et à ce titre leur facturera en appliquant le quotient familial qu'elle pratique habituellement pour les enfants de la commune. Le différentiel entre le montant facturé par la ville de Ste Geneviève des Bois et le montant pris en charge par les familles restera à la charge de la ville d'Athis-Mons.

**PRECISE** à l'unanimité des membres que la convention est établie pour l'année scolaire 2020/2021.

**AUTORISE** à l'unanimité des membres, Monsieur le Maire à signer la convention relative à la facturation des frais de restauration pour les élèves extérieurs à la commune de Ste Geneviève des Bois, inscrits en section spécialisée au sein d'Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS).

**DIT** à l'unanimité des membres que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année suivante.

**VOTE POUR : 39.**

**8.5.1**            **CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – APPROBATION DU RAPPORT  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2019**

**8 Voix POUR** (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER, M. PETETIN, Mme SILVA DE SOUSA, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND (par procuration), (M. DUMAINE)),

et **31 ABSTENTIONS** (l'ensemble des membres de la liste de la majorité « Pour votre vie-pour notre ville avec Jean-Jacques GROUSSEAU»), et M. FINEL le projet de rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville 2019 proposé par le Territoire du Grand-Orly-Seine-Bièvre concernant le contrat de ville des « Portes de l'Essonne 2015/2020 ».

**VOTE POUR : 8.**

**8.5.2**            **APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION LOCALE  
D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB DANS LES  
QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**APPROUVE à l'unanimité des membres** les termes de l'avenant n°1 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

**AUTORISE à l'unanimité des membres**, le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout document afférent.

**VOTE POUR : 39**

**8.8.1**            **ADHESION A L'ASSOCIATION L'ABEILLE ATHEGIENNE**

**AUTORISE à l'unanimité des membres** l'adhésion de la Ville à l'association « L'abeille athégienne lui permettant ainsi de disposer d'un rucher municipal, dont l'association assurera l'entretien,

**AUTORISE à l'unanimité des membres** le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 3 000 euros,

**AUTORISE à l'unanimité des membres**, Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ladite adhésion.

**VOTE POUR : 39.**

**VŒU POUR UN PLAN D' ACTIONS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

**PRESENTE PAR LA MAJORITE**

Suite à la table ronde organisée à Athis-Mons le 25 novembre 2020 dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes en présence des élus, acteurs associatifs et agents des services publics concernés, la Ville d'Athis-Mons souhaite lancer un plan d'actions concrètes. Au-delà des actions symboliques menées depuis le début du mandat, la Municipalité souhaite désormais s'engager selon différents axes prioritaires et concertés :

**FORMER POUR MIEUX ACCOMPAGNER**

La lutte contre les violences intrafamiliales passe par une bonne compréhension de ce que sont ces comportements illicites, la sensibilisation du grand public mais aussi par la formation à la prise en charge individuelle ou collective des personnes victimes.

La formation sur les violences intrafamiliales permet aux professionnels d'acquérir des connaissances sur les différentes formes des violences, sur leurs mécanismes et sur leurs conséquences pour les femmes qui en sont victimes mais aussi d'enrichir leurs pratiques professionnelles pour mieux repérer, accompagner et orienter vers le bon interlocuteur, accueillir les paroles et adopter la bonne attitude au cours d'un entretien avec une femme victime de violence.

**CONSTRUIRE ET COORDONNER UN RESEAU D'ACTEURS**

Plusieurs acteurs interviennent sur notre territoire : associatifs, institutionnels, militants ... La prise en charge des personnes victimes nécessite une bonne coordination de ses acteurs, la régulière transmission des informations utiles mais aussi la mise en place de dispositifs et de protocoles concertés indispensables à ces accompagnements toujours délicats. Il est donc nécessaire de créer les conditions d'échanges et de rencontres régulières et institutionnalisées de ces différents intervenants afin de garantir la meilleure prise en charge possible des personnes victimes.

**DEFENDRE LES OUTILS D'ECOUTE DE LA PAROLE DES FEMMES, SOUTENIR LES ASSOCIATIONS**

Le Gouvernement s'apprête à lancer un marché public pour une mise en concurrence de la gestion de la ligne 3919. Cette permanence téléphonique, ligne d'écoute et d'orientation pour toutes les femmes victimes de violences est assurée depuis 1992 par l'association Fédération nationale Solidarité femmes (FNSF). Solidarité Femmes et son réseau de 73 associations accomplissent depuis 30 ans un travail remarquable au plus près des femmes et des enfants victimes de violences. La transformation de cet engagement associatif en délégation de service public, nous fait craindre que l'imposition de contraintes financières liées à des objectifs entraîne une réduction de la qualité des prestations alors que ce numéro reçoit 100 000 appels de victimes par an pour une moyenne de 2 000 par semaine (et même 7 000 appels hebdomadaires pendant le premier confinement). Une pétition "#SauvonsLe3919" lancée sur change.org, a récolté déjà plus de 50 000 signatures en une semaine.

**Dans ce but, le Conseil municipal de la Ville d'Athis-Mons:**

**DECIDE avec 32 VOIX POUR, le groupe « Athis-Mons par cœur », ne prenant pas part au vote :**

- de former dès 2021 l'ensemble de ses agents susceptibles d'intervenir auprès des femmes ou des enfants victimes de violences intrafamiliales : dans les secteurs de la santé, du social, de l'éducation et de la sécurité,
- Organisera et coordonnera tous les trimestres un comité de pilotage rassemblant les différents acteurs associatifs, institutionnels et militants concernés,
- S'engage à mobiliser les moyens humains nécessaires à la coordination des missions de lutte contre les violences intrafamiliales, l'égalité femme-homme, contre les discriminations mais aussi aux questions liées à la parentalité,
- Demande à l'Etat de renoncer à la mise en concurrence de la ligne 3919 et soutient la FNSF et son réseau dans leur demande d'un renouvellement de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens,
- Demande à l'Etat de renforcer son soutien à la FNSF pour permettre le passage à une écoute 24h/24, 7j/7.

**MOTION POUR UN MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G ET POUR UNE ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT, DE LA COMMERCIALISATION ET DU RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS LES ATHÉGIENS.**

**« PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE ATHIS-MONS EN COMMUN »**

**Exposé des motifs :** (Tribune publiée le 13 septembre 2020 dans le Journal du Dimanche)

Le gouvernement a identifié la 5G comme un enjeu stratégique pour la France et décidé que les fréquences seraient attribuées aux opérateurs téléphoniques dès septembre 2020. Cette décision intervient sans étude d'impact climatique et environnemental, ni consultation publique préalable. Malgré les alertes de nombreux citoyens, associations, élus, les attributions de fréquences sont activées depuis le 18 novembre. Pourtant, des questions environnementales, sanitaires et démocratiques restent posées.

L'impact environnemental induit par les usages numériques ne cesse d'augmenter, et, avec l'explosion des usages, les gains attendus par la 'dématérialisation' ne sont pas démontrés. Les industriels s'accordent sur la promesse de multiplication par 1.000 des données échangées sur les réseaux dans les prochaines décennies. La technologie 5G est conçue pour permettre des débits dix fois supérieurs à la 4G sur les smartphones, mais son déploiement en France aboutira à un « effet rebond » par la hausse de la consommation de données et d'usage des télécommunications, synonyme d'une très forte consommation d'énergie par la sollicitation des antennes et des serveurs.

Par ailleurs, le déploiement de la 5G pourrait exponentiellement accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables, la pollution due à l'extraction des métaux rares, et la génération de quantité de déchet pas ou peu recyclable. A l'heure actuelle, un très faible nombre de téléphones mobiles en circulation et en vente sont compatibles avec la 5G. Le déploiement de ce réseau mobile va donc impliquer un renouvellement d'une large part du matériel, augmentant encore l'empreinte écologique et le poids des déchets, et cela pour tenter de bénéficier d'une nouveauté technologique.

Une étude d'impact environnemental préalable sur la 5G est donc nécessaire avant d'envisager son déploiement. Dans son rapport d'octobre 2019 sur la 5G, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) affirme avoir « mis en évidence un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels » de cette technologie. L'étude est actuellement en cours, il nous semble indispensable d'attendre ses conclusions avant de déployer la 5G sur notre territoire.

Ce temps d'analyse aurait pu redonner à l'Etat son rôle souverain sur les questions sanitaires au regard de l'intérêt collectif plutôt que d'intérêts économiques industriels. Les émissions d'ondes de la 5G s'additionnent à celles des technologies antérieures, 4G, 3G et 2G, ce qui aboutira à une hausse du niveau d'exposition de la population aux ondes.

De même, il est urgent de s'interroger sur l'impact sanitaire de la multiplication d'objets hyperconnectés. Alors que la technologie 4G n'est toujours pas totalement déployée, que les collectivités dépensent des sommes importantes pour équiper en fibre les espaces mal desservis, l'arrivée de la 5G risque surtout d'aggraver les fractures numériques existantes.

Nous nous interrogeons sur le rôle de la 5G et de l'Internet mobile dans la résorption de la fracture numérique.

### **Motion du Conseil municipal :**

Vu l'Ordonnance n° 2020-320 du 25 mars 2020 relative à l'adaptation des délais et des procédures applicables à l'implantation ou la modification d'une installation de communications électroniques afin d'assurer le fonctionnement des services et des réseaux de communications électroniques ;

Considérant les questions environnementales, sanitaires et démocratiques que posent le déploiement de la 5G ;

Considérant que le moratoire sur le déploiement de la 5G est l'une des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, que le Président de la République s'est engagé à étudier ;

Considérant qu'il appartient aux collectivités locales d'agir pour permettre à tous les habitants d'avoir accès au numérique ;

Considérant que 84% des foyers Athégiens sont éligibles à la fibre numérique et que ce taux s'élèvera à 100% fin 2022,

Considérant que l'ANSES affirme avoir "mis en évidence un manque important, voire une absence de données, relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels" de cette technologie, sa propre étude étant actuellement en cours ;

**Le Conseil municipal d'Athis Mons, après en avoir délibéré, avec 32 VOIX POUR, le groupe « Athis-Mons par cœur », ne prenant pas part au vote :**

- **DIT sa confiance** en le progrès scientifique dès lors qu'il est maîtrisé et respectueux de la santé et de notre environnement ;
- **REGRETTE l'activation** de la 5G le 18 novembre dernier sans que les conclusions de l'ANSES n'aient été rendues ;
- **DEMANDE au gouvernement** de respecter l'engagement pris par le Président de la République et d'organiser un débat démocratique décentralisé sur la 5G et sur les usages numériques.
- **RÉAFFIRME sa mobilisation** en faveur de la lutte contre la fracture numérique, afin d'assurer un égal accès aux ressources numériques sur l'ensemble du territoire de notre commune

**MOTION DE SOUTIEN À L'APPEL DU 14 NOVEMBRE POUR L'ÉGALITÉ  
RÉPUBLICAINE DE NOS VILLES ET NOS QUARTIERS POPULAIRES**

**« PRÉSENTÉE PAR LA MAJORITÉ »**

En novembre 2017 le Président de la République annonçait un grand « plan de mobilisation nationale » dans les quartiers populaires, faisant suite à une mobilisation massive d'un millier d'élus et d'acteurs locaux du monde associatif, de l'entreprise et du syndicalisme à Grigny.

Suite aux annonces du Président de la République, un travail associant élus locaux, bénévoles, institutions et service de l'Etat, avait été lancé autour d'un « plan de marche » animé par Jean-Louis Borloo. De cette co-construction était sorti le rapport « Vivre ensemble, vivre en grand. Pour une réconciliation nationale ». Ce dernier contenait 19 programmes et 48 mesures tournées vers un objectif : retrouver une cohésion urbaine, sociale et républicaine. Ce rapport et ce travail collectif avait généré un espoir réel dans les territoires et les quartiers.

Trois ans plus tard, le constat est simple : seules quelques mesures, portées principalement par les communes, ont pu être engagées. 4 seulement avec le portage de l'Etat.

Le contexte de crise sanitaire que nous traversons, avec ses terribles conséquences économiques et sociales que nous mesurons au quotidien dans nos territoires, aggrave la situation de fracture économique et sociale et impacte nos concitoyens dans les Quartiers Politique de la Ville.

À Athis-Mons comme ailleurs, les signaux d'alertes remontés du terrain sont nombreux : croissance des demandes d'aide au CCAS et auprès des associations caritatives; progression importante du nombre de bénéficiaires du RSA ; diminution inédite des inscriptions dans les associations culturelles et sportives. Il y a quelques jours, consciente du besoin croissant, la municipalité a organisé avec des bénévoles une grande collecte solidaire pour aider les associations humanitaires de notre ville, le Secours Polaire et la Conférence St Vincent de Paul, à récolter denrées et biens de première nécessité et faire face à la demande exponentielle engendrée par la crise économique et sociale qui touche notre pays.

Dans ce contexte, le plan de relance décliné par le gouvernement semble avoir oublié les villes et quartiers populaires et, en dépit de nos sollicitations, aucune mesure ambitieuse n'a été prise pour répondre à la détresse sociale et économique qui frappe nos communes.

Les collectivités territoriales ne peuvent pas faire face, seules, à cette situation de crise qui creuse chaque jour les inégalités. La puissance publique doit, plus que jamais, tenir son rôle de bouclier social pour les territoires en décrochage.

Afin d'alerter le chef de l'État sur ces enjeux, le Maire d'Athis-Mons a signé aux côtés de plus de 110 maires (représentant 10 millions d'habitants) un appel pour défendre l'égalité républicaine de nos quartiers prioritaires et demander à ce que 1 % du plan de relance, soit 1 milliard d'euros, soient attribués aux territoires en décrochage pour répondre à l'urgence sanitaire, économique et sociale, dont 620 millions d'euros dans les semaines qui viennent, dans le cadre du vote à l'Assemblée nationale du projet de loi de finances rectificative.

Le Gouvernement a annoncé le 23 novembre vouloir consacrer 1% des 100 milliard d'euros du plan de relance aux territoires en « politique de la ville » fragilisés par la crise sanitaire à travers plusieurs chantiers à l'instar de l'insertion, de l'emploi, du secteur associatif, de

l'éducation, etc. Ces annonces ont été confirmées par un courrier de la Ministre de la Ville, Nadia Hai, en date du 30 novembre.

C'est une première victoire qui doit désormais s'incarner, se concrétiser à travers des mesures réelles, nouvelles et **qui puissent être rapidement constatées sur le terrain, par les habitants.** La politique de la ville se doit d'être une politique nationale prioritaire. La préoccupation était totale en 2017 au moment du lancement de la Mission Borloo. Elle devient une urgence au regard de la situation de détresse sociale et économique dans laquelle la crise sanitaire a plongé les quartiers défavorisés.

La ville d'Athis-Mons compte 2 quartiers en politique de la ville (20% de la population municipale) et 1 quartier en veille (Résidence Édouard Vaillant). Dans ces quartiers plus de 40% de la population à moins de 25 ans.

**Aussi, le Conseil municipal d'Athis Mons, après en avoir délibéré, avec 32 VOIX POUR, le groupe « Athis-Mons par cœur », ne prenant pas part au vote :**

**SALUE l'engagement pris par le Gouvernement de flécher 1 milliard d'euros pour les quartiers en politique de la ville**

**DEMANDE** désormais des engagements concrets, budgétés dès 2021 pour l'ensemble des quartiers en politique de la ville et leurs habitants.

**SOUHAITE** que ces crédits **comprennent** des mesures nouvelles composées en lien avec les élus du territoire mais aussi et surtout soient assortis d'un changement de méthode pour une décision partagée avec les territoires et les acteurs locaux **et permettant la concrétisation des projets jugés prioritaires dans ces quartiers.**

**DEMANDE** un renforcement des mesures pour les quartiers hors ANRU mais aussi les quartiers de veille.

**DEMANDE** un rattrapage réel apporté aux dispositifs de réussite éducative en recul permanent depuis 10 ans,

Cette participation à la solidarité nationale permettrait d'abonder un fond d'urgence pour les associations œuvrant prioritairement pour la jeunesse et les publics en difficulté, un fond pour la création de comités locaux de solidarité dans les villes les plus pauvres consacrés à l'aide d'urgence, un fond de soutien à la création de maisons médicales et de centres de santé dans les villes pauvres ou en voie de paupérisation, ainsi qu'un fond pour la mobilisation des acteurs de **l'insertion** et de l'emploi.

**DEMANDE** à l'Assemblée nationale dans le vote en seconde lecture du budget 2021 de reprendre les crédits votés au sénat à savoir **une enveloppe de 10 millions d'euros en faveur du sport, de la réussite éducative, des cités éducatives et de la santé qui engage un premier pas utile**

**MOTION S'OPPOSANT À LA LOI SÉCURITÉ GLOBALE ET PROMOUVANT UNE  
POLICE RÉPUBLICAINE DE PROXIMITÉ**

**« PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE ATHIS-MONS EN COMMUN »**

Considérant la sécurité comme une mission régalienne de l'Etat

Considérant que toutes les communes sont concernées par la mutation des conditions d'exercice de la police républicaine.

Considérant que l'article 5 de la proposition de loi « sécurité globale » encourage « résolument la montée en puissance de l'échelon intercommunal dans le domaine de la sécurité, vient faciliter les mises en commun de policiers municipaux »

Considérant que l'esprit général de la loi est explicite dans ses motifs : « des polices municipales qui doivent poursuivre leur montée en compétences et explorer de nouvelles modalités d'action, en complément des forces de l'Etat [...] et par le renforcement des secteurs de la sécurité privée » qui doivent, « comme partenaire des forces de sécurité, continuer à se structurer en interne et consolider ses exigences en termes de formation des agents en vue d'assurer partout les prestations de haut niveau qui sont attendues [...] »

Considérant que la hausse des prérogatives de la police municipale se traduira mécaniquement par un transfert de charge déguisé, aux communes sans moyens supplémentaires pour développer une police de proximité, de prévention, visant à la tranquillité publique pour nos administrés.

Considérant que cette loi valide l'abandon d'une police républicaine égale pour tous, sur tout le territoire et laisse des pans entiers de la sécurité au secteur privé.

Considérant le risque d'une privatisation de la sécurité locale qui génère des inégalités entre les communes rompant l'égalité des citoyens en matière de sécurité

Considérant que la loi porte « des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, notamment le droit à la vie privée, le droit à la liberté d'expression et d'opinion, et le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique » et place la France en contradiction avec la déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la convention européenne des droits de l'homme d'après le conseil des droits de l'homme de l'ONU suivie par la CNCDH

Considérant la vive émotion créée par les violences exercées par des policiers à l'encontre de M. ZECLER et que la connaissance de ces actes n'a pu être rendue publique que par la diffusion des images de cette interpellation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

S'ENGAGE pour le développement d'une véritable police municipale de proximité œuvrant à la sécurité et à la tranquillité des habitant.e.s tout en exigeant l'augmentation des effectifs de la police nationale sur notre ville.

DEMANDE la mise en place à Athis-Mons du dispositif police de sécurité du quotidien en attendant la généralisation souhaitée d'une police nationale de proximité.

S'ENGAGE pour une police de proximité avec des relations avec les citoyens, pacifiées et donc la mise en place du récépissé de contrôle d'identité sur notre ville par la police municipale pour lutter contre des contrôles qui pourraient être discriminatoires.

DEMANDE que cette démarche soit aussi développée par la police nationale.

S'ENGAGE à privilégier la présence humaine ( police, médiation, éducation spécialisées) pour assurer la prévention, la sécurité et la tranquillité publique.

S'ENGAGE à développer l'emploi de médiateur.trice.s, d'éducateur.trice.s , à travailler avec les associations pour soutenir la prévention, et renonce au recours à des entreprises privées de sécurité s'agissant de la surveillance des manifestations et équipements publics

S'ENGAGE à créer un comité local de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique avec les acteurs locaux concernés (police, justice, éducation nationale, etc..)

#### **DEMANDE aux parlementaires**

- D'abandonner la proposition de loi sécurité globale qui divise les français, porte atteinte à nos principes républicains, et à l'image de la France dans le Monde
- De maintenir l'égalité de tous les citoyens dans leurs rapports avec la police sur l'ensemble du territoire de la République
- De voter les budgets en conséquence, s'agissant de l'intervention directe de l'Etat mais aussi du renforcement des moyens des collectivités locales

**Le Groupe « Athis-Mons par cœur » ne prend pas part au vote de cette délibération.**

**Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU propose de retirer cette motion.**

**En effet, le débat lié à ce sujet est infiniment complexe. Il doit prendre en compte un certain nombre de facteurs qui engage la Ville sur plusieurs années et qui demande un travail de réflexion sur le long terme.**

**Monsieur Olivier FINEL, accepte la proposition de retrait et s'engage à ce qu'elle soit réétudiée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.**

**VŒU POUR LA DOTATION D'UN DEUXIEME POSTE DE CPE AU LYCEE  
CLEMENT ADER**

**« PRESENTE PAR LA MAJORITE »**

Lors du dernier conseil d'administration du lycée Clément Ader d'Athis-Mons, le 24 novembre dernier, un vœu a été adopté par les représentants des enseignants, des parents, des élèves et de la commune d'Athis-Mons afin de demander la dotation d'un deuxième poste de Conseiller Principal d'Éducation (CPE).

En effet, s'il existe aujourd'hui un demi-poste provisoire de CPE, nous apportons notre soutien à ce qu'il soit transformé en un poste définitif à temps complet afin de garantir le bon fonctionnement de l'établissement.

Le lycée Clément Ader, dont les effectifs croissent chaque année, compte un nombre important d'élèves : 715 élèves depuis la rentrée 2020. Ils sont répartis en trois voies (générale, technologique et professionnelle) ainsi que les étudiants de BTS et du dispositif UPE2A (dispositif d'accompagnement des élèves allophones inclus dans les classes ordinaires).

Cette offre de formation polyvalente alourdit considérablement la charge de travail de la vie scolaire.

L'augmentation du taux d'encadrement permettra de mieux accompagner les élèves et leurs familles mais aussi de soutenir les professeurs dans l'exercice de leurs missions dans un moment de tensions accentué par le contexte national.

**Ainsi, le Conseil municipal d'Athis Mons, après en avoir délibéré, avec 32 VOIX POUR, le groupe « Athis-Mons par cœur », ne prenant pas part au vote :**

- **S'ASSOCIE** à la motion votée lors que conseil d'administration du lycée Clément Ader d'Athis-Mons le 24 novembre dernier,
- **DEMANDE** à Madame AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles et à Monsieur BOURNE-BRANCHU, Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Essonne, d'accorder la dotation d'un deuxième poste de CPE au lycée Clément Ader d'Athis-Mons.

-----\*

La séance est levée à 00H30, le 10 décembre 2020.

Fait à Athis-Mons, le 14 décembre 2020.

**Jean-Jacques GROUSSEAU**  
Maire d'Athis-Mons  
Vice-Président de l'Établissement Public  
Territorial Grand-Orly Seine Bièvre  
Conseiller métropolitain

